

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	27 août 2019
-----------------------------	--------------

à	19h00
---	-------

N°ordre	2
N° identifiant	2019-0454

Titre	Avis de Grand Poitiers Communauté urbaine sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage Clain)
-------	---

Rapporteur(s)	M. Laurent LUCAUD
Date de la convocation	

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

P.J.	
------	--

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Espaces publics et cadre de vie Direction Hygiène publique Qualité environnementale

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) est un outil stratégique permettant à un territoire de décliner localement les orientations du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne.

Cet outil stratégique, qui vise une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur un bassin versant en conciliant les différents usages, est mis en œuvre par une Commission locale de l'eau (Cle) composée de représentants des services de l'État, de représentants des collectivités et des représentants des usagers de l'eau. Il se traduit par l'élaboration de deux documents : le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le Règlement.

Sur le bassin du Clain un Sage, dont la structure porteuse à ce jour est l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTB), est en phase d'élaboration depuis 2011. La Cle a validé le projet de Sage Clain par un vote en décembre 2018. Ce projet de Sage fait l'objet d'une consultation des assemblées avant d'être soumis à enquête publique ; à l'issue, il sera approuvé et mis en œuvre.

Ce document est consultable sur le lien suivant : <http://www.sageclain.fr/1256-consultation.htm>

LES ELEMENTS DU PROJET

L'état des lieux de la ressource en eau sur les 2 882 km² du bassin versant du Clain fait apparaître :

- 144 communes concernées, dont 38 sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine
- 1 000 km de linéaire de cours d'eau répartis en 17 masses d'eau superficielles, 13 sont sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine, dont 16 sont en risque de non atteinte du bon état écologique
- 9 masses d'eau souterraines dont 3 sont en mauvais état quantitatif et 2 en mauvais état chimique.

Les menaces et pressions s'exerçant sur ces masses d'eau sont :

- des concentrations trop élevées en nitrates, pesticides et macro polluants
- des prélèvements trop importants, notamment en période d'étiage
- des atteintes à la morphologie des cours d'eau et milieux associés
- la présence d'obstacles à l'écoulement et à la continuité écologique.

Le projet de Sage Clain soumis à la consultation des collectivités présente les grands enjeux et les objectifs fixés par la Cle pour parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau sur le territoire.

Les six grands enjeux sont :

1. l'alimentation en eau potable
2. la gestion quantitative, notamment en période d'étiage
3. la gestion qualitative
4. la fonctionnalité et le caractère patrimonial des milieux aquatiques
5. la gestion des crues et des risques associés
6. la gouvernance de la gestion intégrée de l'eau.

Les objectifs à atteindre pour répondre collectivement aux grands enjeux identifiés par le Sage Clain sont donc :

- la sécurisation de l'alimentation en eau potable
- la réduction des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides
- la réduction de la pollution organique (macro polluants)
- la maîtrise de la pollution par les substances dangereuses

- le partage de la ressource pour atteindre l'équilibre entre besoins et ressources
- la réduction du risque inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes
- la restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
- la restauration, la préservation et la gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités
- la réduction des impacts des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant
- la mise en œuvre du Sage et l'accompagnement des acteurs
- la sensibilisation et l'information des acteurs de l'eau et des citoyens.

Le Sage Clain est la stratégie dont le territoire se dote pour préserver sa ressource en eau et adapter les usages qui en dépendent ou qui ont un impact.

POSITIONNEMENT DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

En charge des compétences Gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations (Gemapi), Eau-Assainissement et Urbanisme, Grand Poitiers Communauté urbaine intervient sur l'intégralité du cycle de l'eau.

Les découpages administratifs et hydrauliques se superposant rarement, il est indispensable que les maîtrises d'ouvrages locales de l'eau suivent une stratégie commune afin de coordonner leurs actions, c'est l'objet du Sage Clain. L'eau est indispensable à la vie, elle est aussi nécessaire à différents usages sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine. La conciliation de ces usages dans le but d'atteindre les objectifs de la collectivité est également l'objet du Sage Clain.

Le développement soutenable de Grand Poitiers Communauté urbaine et la pérennisation des activités et usages passent donc par une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement et de gestion du territoire.

La priorité pour Grand Poitiers Communauté urbaine est l'eau potable. Les objectifs d'accès garanti à une ressource de qualité à un coût raisonnable ne peuvent être atteints durablement qu'en restaurant ou préservant le bon état écologique des masses d'eau. En effet :

- il n'y a pas de qualité durable de la ressource sans milieux aquatiques en bon état écologique
- il n'y a pas d'usage durable sans eau en quantité dans le milieu naturel
- il n'y a pas de garantie d'accès à l'eau pour tous sans modération des usages de chacun.

Le Sage Clain constitue la stratégie dont se dote le territoire, mais il n'est pas un programme d'actions. Celui-ci est élaboré par les collectivités locales et leurs groupements (communes, EPCI, syndicats...) afin d'atteindre les objectifs environnementaux définis par le Sage:

- contrat Re-Source
- contrat Territorial de Gestion Quantitative
- contrat Territorial Milieux Aquatiques
- etc.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable est la priorité pour Grand Poitiers Communauté urbaine et un enjeu identifié par le Sage Clain. Il oriente son action d'une part par la mise en œuvre d'un programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur l'aire d'alimentation du captage de la Varenne (avec des objectifs de qualité pour le Clain qui permettront de sécuriser l'alimentation en eau potable de Grand Poitiers Communauté urbaine).et d'autre part sur la préservation de la nappe de l'infra toarcien, nappe à réservoir à l'alimentation en eau potable.

Concernant la gestion qualitative de la ressource, les mesures proposées dans le Sage Clain rejoignent l'action de Grand Poitiers en matière de reconquête de la qualité de l'eau et de réduction des pollutions diffuses.

La gouvernance locale de l'eau est orientée par le Sage Clain mais sa mise en œuvre s'appuie sur la mobilisation des acteurs du territoire afin qu'ils définissent ensemble les programmes d'actions répondant aux enjeux spécifiques de chaque masse d'eau pour atteindre le bon état écologique et répondre aux défis du territoire en matière de dynamique rural-urbain pour la préservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de délibérer favorablement au projet du Sage Clain en soulignant les points suivants :

Grand Poitiers Communauté urbaine :

- **Partage les grands enjeux et des objectifs identifiés par le Sage Clain**
- **Insiste sur la priorité devant être donnée à la préservation de la ressource pour l'alimentation en eau potable**
- **Souhaite que le Sage Clain contribue dans le cadre de sa mise en œuvre à une approche intégrée et transversale de la question de l'eau sur le territoire**
- **Demande que le Sage Clain facilite la cohérence entre les différents documents d'urbanisme et les programmes d'actions**
 - **en accompagnant les acteurs du territoire dans leurs approches stratégiques**
 - **en laissant le choix des dispositions appropriées à employer dans les documents d'urbanisme (règlement et/ou orientations d'aménagement et de programmation)**
 - **en s'assurant de l'intégration de l'inventaire des zones humides dans les stratégies opérationnelles et les programmes d'actions des syndicats de rivière.**

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE	

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.8
Nomenclature Préfecture	Environnement